

Politique Globale des Déplacements



Une démarche plan climat

L'Agglomération du Choletais (AdC) élabore son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui a pour vocation d'engager le territoire dans une démarche de transition énergétique.

Dans ce contexte, l'AdC a décidé de promouvoir l'utilisation du vélo et d'accorder une aide, sous forme de subvention, aux habitants de l'Agglomération qui feront l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Plus d'information sur cholet.fr

Ce dispositif d'aide à l'achat s'inscrit également dans le cadre de la **Politique Globale des Déplacements** (PGD) pilotée par Transports Publics du Choletais (TPC) dont l'une des actions consiste à développer le schéma 2 roues à l'échelle de l'AdC avec :

- la mise en place d'aménagements cyclables,
- la location de VAE via le service Choletbus 2 Roues...

Cette aide offre donc une suite logique à ce service de location dont la durée ne peut être supérieure à 1 an.

**Jusqu'à 250€*
remboursés !**

*Offre sous conditions



**L'Agglomération du Choletais
vous aide pour l'achat d'un
— vélo électrique —**

Direction de la communication - Ville de Cholet / AdC - mars 2021



Choletbus 
2 Roues


Le Choletais
L'audace pour réussir

Roulez électrique !



L'Agglomération du Choletais accorde une aide, sous forme de subvention, aux habitants de l'Agglomération qui feront l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf. Cette offre est valable jusqu'au 31 décembre 2022.



Les objectifs

- Encourager l'usage du vélo dans les trajets du quotidien.
- Changer durablement les habitudes de déplacement.
- Préserver la qualité de l'air.
- Offrir une suite logique au service Choletbus 2 Roues

Quel montant ?

L'aide attribuée est fixée à 25 % du prix d'achat TTC, dans la limite de **250 €**

Cette aide est cumulable avec :

- l'aide «Bonus écologique» de l'État.
- l'aide de la Région des Pays de la Loire, pour les abonnés.

Les équipements éligibles

Les vélos de ville à assistance électrique achetés neufs, à compter du 20 avril, auprès d'un revendeur professionnel partenaire de l'opération (liste choletbus.fr). Les accessoires (panier, casque, antivol...) ne sont pas inclus dans le dispositif.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les habitants de l'Agglomération du Choletais âgés de plus de 18 ans, sans conditions de ressources.

Pour plus d'informations

02 41 49 47 58
2roues.tpc@choletbus.fr
Espace Mobilité Durable
16 rue Georges Clemenceau - 49300 Cholet

Passez à l'action !



Après l'achat de votre vélo électrique rendez-vous sur **choletbus.fr**

Téléchargez et complétez le dossier avec les pièces suivantes

- Le **règlement** de demande de subvention complété et signé
- la copie de la **facture acquittée** d'achat du VAE
- le **certificat d'homologation** correspondant au VAE
- la **garantie** du marquage du vélo contre le vol
- la copie d'une **pièce d'identité**
- un **justificatif de domicile** daté de moins de 3 mois
- un **RIB**

Envoyez le dossier de subvention

par mail

2roues.tpc@choletbus.fr

ou par voie postale

Transports Publics du Choletais
Choletbus 2 Roues
24 Rue de la Jominière,
49300 Cholet

ou en dépôt

Espace Mobilité Durable,
16 Rue Georges-Clemenceau
49300 Cholet